



Rapport

Réunion du Conseil d'Administration (CA) de la Ligue Belge Francophone de Triathlon & Duathlon (LBFTD)		
Rue Fond Cattelain, 2 à 1435 Mont-Saint-Guibert (Siège social)		
01/04/2019	Début : 19.00 Hr	Fin : 22.30 Hr
Président	Jean FICHEROULLE (JF)	
Vice-Président	Luis Del SOLO (LdS)	
Secrétaire Général	Stéphane AHN (SA)	
Trésorier	Robin PETRE (RP)	
Présent(s)	Anne-Marie MARINI (AMM) - Mégane VAN STEENWINCKEL (MVS) - Louis BOUILLET (LB) - Patrick MOREAUX (PM) -	
Absent(s) justifié(s)	Sylvain THIEBAUT (ST)	
Invité(s)	Pascale CARO (PC) - Samuel DUQUENNE (SD).	

Le mot du Président (JF)

Approbation du PV de la réunion du CA du 05/03/2019

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

- (JF) souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs (Patrick MOREAUX et Louis BOUILLET) et félicite Anne-Marie MARINI pour sa réélection.
- (JF) attire l'attention de (PM) sur le fait de sa fonction d'administrateur et non pas de « délégué de la CoDA ». En tant que membre du CA, il devra garder une certaine distance entre ces deux commissions. (PM) marque son accord et en est parfaitement conscient.
- (JF) souligne la place vacante dans la structure « Bureau » du CA qui s'est libérée pour donner suite à la démission de Christine (CM) : la vice-présidence. (JF) rappelle les principales tâches de cette fonction qui se retrouvent dans le ROI.
(LdS) se présente comme candidat à ce poste.
(MVS) demande réflexion le temps de la réunion.
Un vote papier est engagé.
- Un cadeau de départ sera remis à Christine (CM) et Céline (CS) en remerciement de leur professionnalisme et de leur disponibilité durant ces années passées au CA/LBFTD.
(LdS) remettra le cadeau à (CS) et (AMM) celui de (CM).
- (JF) informe les membres de l'état de santé de (CS) et un courrier de prompt rétablissement lui sera envoyé au nom de tous les administrateurs et employés.
i/c (SA)
- (JF) appuie la proposition de (SD) pour lui apporter un soutien en personnel dans la structure de la Direction Sportive.
De même pour le secrétariat qui a également besoin de support.

Le mot de (LdS)

- Sécurité et organisation :
Rentrer le Cahier des Charges (CdC), que l'on retrouve dans l'annexe G du ROI, au minimum 03 semaines avant la date de l'épreuve. Un membre du CA devrait être désigné pour analyser le document et réagir en fonction des manquements.
(PM) signale la réelle différence entre la version « document » et ce qui se passe sur le jour J sur le terrain. Une incohérence démesurée est souvent constatée. Ceci pour faire remarquer que même si le document « Organisation d'une épreuve LBFTD » est correctement rempli, l'organisateur doit souvent faire face à des changements de dernières minutes le jour de la course (bénévoles absents, travail pas exécuté par les services communaux, ...).
- Décision du CA :
Le CRO reçoit le dossier de l'organisateur et travaillera principalement sur l'aspect « sécurité ». Le CRO rédigera son « rapport d'épreuve » dans un délai raisonnable et l'enverra :
 - Au secrétariat de la ligue : secretariat@lbftd.be
 - A l'organisateur afin qu'il puisse prendre connaissance des points à améliorer ET souligner les points positifs de son dispositif.
- (LdS) quitte la réunion suite à des soucis de santé.

Le mot du secrétaire

1. Pour donner suite aux remarques pertinentes lors de l'AG 2019, (PC) s'est renseignée auprès de l' AISF (Association Interfédérale du Sport Francophone : <https://aisf.be/>) afin de pouvoir y répondre correctement et surtout légalement :
 - a. Il apparaîtrait une contradiction entre le 1^{er} et le 5^{ème} § dans l'Art 26 : Quotas des présences.
A l'unanimité, le CA a décidé de ne pas apporter de changement dans l'article 26. Il s'agit d'une part des présences pour commencer l'AG (1/2 présences) et de l'autre pour voter légalement la modification des statuts (2/3 présences)
 - b. Une modification de l'Art 30 serait à envisager : augmenter le nombre d'administrateur pratiquant ou ayant pratiqué le triathlon.
A l'unanimité, le CA a décidé de ne pas apporter de changement dans l'article 30 puisque la totalité des administrateurs est étroitement liée au triathlon (athlètes pratiquants, anciens athlètes dont 1 HN, arbitres, responsables de commission). De plus, les conditions d'éligibilité d'un administrateur est d'être membre adhérent (licencié) de l'association depuis au moins deux exercices sociaux à la date limite du dépôt de candidature, et affiliés depuis au moins six mois à un cercle affilié lui-même à l'association depuis au moins deux exercices sociaux et en règle de cotisation (voir articles 11 et 13). Par conséquent, il ne peut y avoir que des triathlètes, ou associés, au sein du CA.
 - c. Une modification de l'Art 31 serait à envisager : élargir la nationalité aux membres du CA.
Après un vote (03 abstention - 05 contre), le CA a décidé de ne pas apporter de changement dans l'article.

d. Une modification de l'Art 36 serait à envisager : Composition du CA/LBFTD.

La composition du CA/LBFTD est portée à la connaissance des membres et tiers via le site internet de l'association. Cela évite des modifications intempestives aux Statuts qui, rappelons-le, occasionne des frais de publication aux Moniteur Belge.

A l'unanimité, le CA a décidé de ne pas apporter de changement dans l'article 36.

2. Concernant le point soulevé sur le droit de vote des commissions de la LBFTD lors de l'AG, voici la réponse de l'AISF - Service juridique :

« Pour les Commissions, les personnes membres de ces dernières ne doivent absolument pas figurer dans les statuts (selon la loi). D'après l'article 45 de vos statuts, c'est le Conseil d'administration qui instaure les commissions. La composition de ces dernières doit donc être reprise dans le procès-verbal du Conseil d'administration qui nomme et instaure les commissions.

Quant à savoir si vos commissions ont droit de vote, vous devez vous en référer aux articles 10 et 19 de vos statuts.

L'article 10 reprend explicitement les commissions comme membre effectif de l'association. Partant de ce constat, la loi dit que tous les membres effectifs doivent avoir un droit de vote aux Assemblées générales. L'article 19 (1° et 2°) de vos statuts reprend la représentation et le droit de vote des commissions lors de l'Assemblée générale.»

3. Pour donner suite à l'organisation d'un challenge Swim-Bike lors de l'AG 2019 :

- a. Il est prématuré d'organiser un tel challenge.
- b. Cette discipline est toute jeune, laissons-la faire ses premiers pas et le futur nous révélera la marche à adopter.
- c. Il n'existe pas encore assez d'organisations pour prétendre à un challenge.
i/c (PC) pour répondre aux intéressés.

4. Un concours va être proposé aux licenciés afin d'évaluer leurs connaissances en matière d'arbitrage. Le questionnaire reprenant 20 questions simples, rédigé par Mr REMY Noël (formateur au sein de la CoDA), sera envoyé via iClub et récompensera les 05 meilleurs par l'acquisition d'un cardio fréquence mètre. En cas d'exæquo, un tirage au sort aura lieu. **??? i/c (AMM) prendre contact avec Mr REMY Noël pour action. Ce concours sera reporté en fin de saison.**

5. La réunion avec le responsable iClub s'est faite par téléphone pour cause d'annulation du déplacement à MSG d'iClub.

6. (CM) était la présidente de la commission de discipline. Qui va reprendre cette tâche. (JF) a proposé cette fonction à Monique HOUTEN, juriste de profession. **i/c (JF) pour suite voulue.**

7. Compte tenu de l'augmentation d'années en années de la charge de travail grâce à l'évolution positive de la Ligue en nombre de licenciés, de compétitions, ou encore de clubs, le CA en est venu à la conclusion que la politique salariale des employés était aujourd'hui dépassée.

Il a donc été décidé à l'unanimité une revalorisation barémique des différents postes afin de s'aligner sur les description de fonction en lien avec les réalités du marché ainsi

que de correspondre avec d'autres ligues sportives.

L'organigramme de la LBFTD comprendra donc désormais trois postes de directeur (technique, administratif et sportif), pourvus par nos différents employés sur base de l'acceptation de ce nouveau niveau de responsabilité.

Cette décision permet à la LBFTD d'appréhender l'avenir de manière encore plus serreeine, notamment en permettant de s'assurer des compétences des différents cadres de l'association.

(RP) précise que cette revalorisation aura un impact financier limité pour la ligue, le salaire du Directeur Technique étant pris en charge entièrement par le Plan Programme.

Le mot du Directeur Sportif (SD)

Benjamin LANTREBECQ, engagé pour améliorer la communication en alimentant le site et les réseaux sociaux de la ligue, se verra augmenter son volume d'heure de travail associatif (<https://finances.belgium.be/fr/asbl/travail-associatif>) en vue de créer, d'organiser un site francophone spécifique à la T3 Series.

Le CA/LBFTD est évidemment favorable et marque à l'unanimité son accord.

Election à la place de vice-président(e)

(MVS) ne se présentant finalement pas afin de se continuer à se consacrer pleinement à ses tâches dans le CA, c'est donc (LdS), après dépouillement des bulletins de vote, qui est élu à l'unanimité sur la place de Vice-Président de la LBFTD.

Tous les membres félicitent (LdS).

Prochain CA : mercredi 15/05/2019

Pour le Conseil d'Administration,

Stéphane AHN
Secrétaire Général